



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 16 mai 2024**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 13 juin 2024
Délibération 2024/06/CR-031**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;


Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 16 mai 2024.**

Toulouse, le 17 juin 2024



La Présidente,


Odile Rauzy

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 1

Approuvé le 13 juin 2024

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 16 mai 2024

Étaient présents :

Mmes Victorine Douin, Estelle Espinos-Parrou, Verena Poinso, Marie-Pierre Gratacap, Virginie Griséri, Laurène Jouve, Audrey Tourrette-Diallo, Monica Alaez-Galan, Marie Maturano, Marie Penary, Alexandra Robert, Tamara Azaiez-Bontemps, Elisabeth Soulié, Patricia Bordais, Lucia Prez-Serrano, Dominique Lautier, Cécile Vignolles

MM. Matthieu Arlat, Serge Cohen, Christophe Laurent, Pierre Payoux, Jérôme Roncalli, Lionel Dahan, Manoël Manghi, Sébastien Couarraze, Pierre Petit, Dominique Pinon, Simon Garrigou, Nicolas Issot

Étaient représentés : M. Jean-Luc Attié par M. Dominique Pinon ; MME Laure Coutin par M. Manoël Manghi ; Mme Denyze Toffoli par Mme Monica Alaez-Galan ; M. Richard Bon par Mme Marie-Pierre Gratacap ; Mme Afi Oportune Kpotor par M. Nicolas Issot ; Mme Virginie Mahdi par Mme Laurène Jouve ; M. Pierre-Benoît Joly M. Matthieu Arlat

Assistaient à la séance : Mme Anne-Laure Gatignon-Turnau, responsable du directoire ACTIHS ; M. Olivier Eichwald, responsable du directoire MST2I ; M. Xavier Bouju, responsable du directoire SdM ; M. Mehrez Zribi, responsable du directoire UPEE et directeur de l'OMP ; M. Jean-Luc Rols, représentant le directeur de la FSI

Était excusée : Kerstin Bystricky, responsable du directoire BABS, représentée par M. Fabrice Dumas

Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 4 avril 2024 (délibération)

Point 2 : Création du GIS « patrimoine en partage » – **Patrick Fraysse** (délibération)

Point 3 : Changement de direction du LPT (délibération)

Point 4 : Point budget (information) – point reporté

Point 4 : Nomination du directeur adjoint de LAERO (délibération)

Point 4 bis : Financement mobilité internationale des doctorants – **Fabrice Dumas** (délibération)

Point 5 : Vote des lauréats de l'AO 2024 « équipements scientifiques » (délibération)

Point 6 : Fléchage des contrats doctoraux UT3 pour la rentrée 2024 (délibération)

Point 7 : Dispositif Pack Booster 2024 (délibération)

Point 8 : Présentation des missions de la VP déléguée Sciences et Société – **Noélie Davezac** (information)

Point 9 : Présentation de la cartographie de la recherche – **Élise Belon et Pauline Minne** (information)

Point 10 : État de l'activité de publication à l'UT3 – **Sandrine Malotiaux** (information)

Point 11 : Questions diverses

Informations générales

☐ **M. Arlat** souhaite la bienvenue à Xavier Bouju, nouvel animateur du directoire SdM qui sera dorénavant à ce titre invité à participer aux séances de la commission de la recherche. Il précise aussi que Régis Laurent est le nouvel animateur adjoint du directoire SdM.

☐ **M. Arlat** fait part d'une demande d'ajout de point à l'ordre du jour de cette CR sur le financement de la mobilité internationale des doctorants.

S. Cohen n'est pas favorable à l'ajout d'un point à l'ordre du jour. En effet, il rappelle que pour les points à l'ordre du jour, les documents doivent être communiqués aux conseillers une semaine avant la séance, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et avoir un avis éclairé sur le sujet. Il relève, par ailleurs, que certains documents relatifs à des points à l'ordre du jour de cette séance ont été transmis la veille... Selon lui, la précipitation est une pression constante mais l'on doit rester dans les règles. Il est très réticent à faillir à cette règle même de façon exceptionnelle.

M. Arlat entend la remarque et propose que ce point soit toutefois présenté ce jour pour un vote en juin lors de la prochaine séance de la commission de la recherche.

☐ **M. Arlat** indique que le prochain bureau de la CR relatif à la séance du 13 juin 2024 se tiendra le 3 juin au lieu du 4 juin prévu initialement. L'horaire reste quant à lui inchangé, de 16h00 à 19h00.

☐ **M. Arlat** informe les conseillers que, dans le cadre de la campagne MESRI, pour le financement de contrats doctoraux pour des étudiants en situation de handicap, 7 demandes initiales ont été déposées ainsi que 2 demandes de prolongation pour des doctorants ayant débutés leur thèse à la rentrée 2021. Les dossiers devant être étudiés et classés par l'établissement avant d'être envoyés au Ministère. Une réunion a été organisée le 25 avril afin de procéder à ce classement, en présence du VP recherche, des 3 VP délégués en lien avec la recherche, du VP CFVU et de Fabyenne Borloz, en charge de l'insertion des étudiants en situation de handicap.

La décision du Ministère est attendue pour la fin juin 2024.

En parallèle de cette campagne, Il mentionne que l'UT3 réserve, sur son contingent de contrats doctoraux, 2 contrats doctoraux pour des étudiants en situation de handicap.

☐ **M. Arlat** sollicite à nouveau les membres de la CR pour représenter l'instance dans les conseils des écoles doctorales. Les volontaires doivent informer la DReV de leur candidature en vue d'un vote qui aura lieu lors de la séance du 13 juin prochain. Il précise qu'à ce jour, seuls Lionel Dahan et Denyze Toffoli se sont manifestés pour représenter la CR, l'un pour l'ED BSB et l'autre pour l'ED ALLPH@.

☐ **M. Arlat** signale qu'un siège est laissé vacant à la commission de la recherche en raison de la décision de la Région de ne pas y affecter de représentant. Une autre personne doit donc être nommée en provenance soit :

- d'une autre collectivité territoriale
- d'un organisme du secteur de l'économie sociale
- d'un grand service public
- d'un représentant des enseignements du premier et du second degrés

Il propose que ce soit l'ADEME Occitanie – Agence de la transition écologique, qui serait compatible avec les statuts.

Il explique qu'une de leurs grandes orientations porte sur le soutien aux démarches innovantes en matière de transition écologique et énergétique, ce serait donc en totale cohérence avec la volonté de l'établissement de développer la transition écologique et sociétale.

S. Cohen regrette la désinvolture de la Région. Il demandera à la présidente de leur en faire part.

M. Arlat précise que la Région est toutefois présente au conseil d'administration de l'UT3.

V. Poinot rejoint l'avis de S. Cohen. La Région est aux manettes sur des défis clés et sur le projet du techno campus hydrogène dans lequel l'UT3 est très impliquée. Elle trouve surprenant qu'il n'y ait pas une implication institutionnelle de leur part.

M. Arlat comprend mais ne peut pas aller contre leur décision. Il pense, malgré tout que l'ADEME sera un bon substitutif.

Point 1 - Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 4 avril 2024 (délibération)

M. Arlat soumet le compte rendu de la séance du 4 avril 2024 au vote des conseillers.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 4 avril 2024 par 34 voix « pour » et 1 membre qui ne prend pas part au vote.

Point 2 – Création du GIS « patrimoine en partage » – Patrick Fraysse (délibération)

Présentation accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/creation-du-gis-patrimoine-en-partage?ksession=2b0912e5-02b5-4535-89ca-a2d79ab70090>

Avant de débiter la présentation de M. Patrick Fraysse, **M. Arlat** tient à apporter une précision concernant le passage des GIS en commission de la recherche pour validation de la participation de l'UT3. En effet, un état des lieux a été initié pour référencer les GIS dont l'UT3 est partenaire. Dans ce cadre, le constat a été fait qu'un certain nombre de conventions relatives à des GIS ont été signées sans passage par la commission de la recherche. Lors des prochaines CR, ils seront présentés afin de régulariser cette situation. Il signale qu'en parallèle, une procédure est en cours d'écriture pour formaliser le circuit de validation des GIS.

M. Arlat laisse ensuite la parole à Patrick Fraysse, professeur en sciences de l'information et de la communication au laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales (Lerass) pour sa présentation du GIS « patrimoine en partage ».

P. Fraysse présente les activités du GIS qui existe depuis 3 ans. Il en est pour sa part co-créateur et directeur adjoint. Ce réseau de chercheurs en SHS s'intéresse aux patrimoines et à leur médiation, allant de la valorisation et de la diffusion, depuis le patrimoine culturel jusqu'au patrimoine scientifique.

Il s'agit d'un GIS national et international avec des partenaires en Suisse, en Belgique et au Brésil. Le GIS est organisé autour de 3 instances :

- un comité de direction, représentant les parties signataires ;
- un conseil scientifique regroupant des personnalités extérieures qualifiées ;
- une direction nommée par les parties, mettant en œuvre les décisions du comité de direction. Plusieurs partenaires du site toulousain interagissent pour ce GIS, tels que, au titre de l'UT3 : l'IMT (institut de mathématiques de Toulouse) et le SCECCP (service commun de l'étude et conservation des collections patrimoniales).

Il fait part des réalisations accomplies au travers de ce GIS : un séminaire nomade, quatre colloques, deux journées d'étude, des terrains partagés, un prix de thèse.

Il espère à terme, pouvoir déposer un projet auprès de l'ANR ou répondre à un appel à « manifestation d'intérêt ».

P. Fraysse, sollicite, pour l'adhésion au GIS, une participation symbolique de la part de l'UT3 de l'ordre de 300 €.

M. Arlat soumet au vote la création du GIS « patrimoine en partage » avec un accompagnement financier de 300 € pour l'exercice budgétaire 2024.

Les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité par 35 voix « pour ».

Point 3 – : Changement de direction du LPT (délibération)

N. Destainville, ayant démissionné de ses fonctions de directeur du laboratoire de physique théorique (LPT) en raison de ses nouvelles missions au sein de l'université, en qualité de vice-président délégué à la stratégie et qualité de la recherche ; le conseil du LPT s'est réuni le 2 avril 2024 et propose de nommer Sylvain Capponi, professeur à l'UT3, nouveau directeur de l'unité.

M. Arlat soumet au vote la proposition du conseil de laboratoire du LPT de nommer M. Sylvain Capponi en qualité de directeur du LPT.

Les conseillers donnent un avis favorable à cette proposition, à l'unanimité par 35 voix « pour ».

Point 4 – Nomination du directeur adjoint de LAERO (délibération)

M. Arlat informe les conseillers de la proposition du conseil de laboratoire d'aérodynamique (LAERO) de nommer un directeur adjoint de l'unité. Le conseil s'est réuni le 8 février 2024 et propose à ce titre la nomination de M. Vincent Noel.

Pour rappel M. Sylvain Coquillat est le directeur de l'AERO.

M. Arlat soumet au vote des conseillers la proposition du conseil de laboratoire de l'AERO de nommer M. Vincent Noel en qualité de directeur adjoint de l'unité.

Les conseillers donnent un avis favorable à cette proposition, à l'unanimité par 35 voix « pour ».

Point 4 bis – Financement mobilité internationale des doctorants – Fabrice Dumas (information)

M. Arlat informe F. Dumas venu présenté ce point, que le vote prévu n'aura pas lieu ce jour compte tenu de l'inscription de ce point avec retard à l'ordre du jour. La présentation est toutefois maintenue pour un vote lors de la séance de la commission de la recherche de juin prochain.

F. Dumas, chargé de mission « coopération internationale de la recherche » représente Richard Guillet, vice-président délégué aux relations européennes et internationales » indisponible ce jour.

Il informe les conseillers de la nouvelle organisation des relations internationales depuis novembre 2023, qui sont rattachées dorénavant à deux domaines : le domaine formation et le domaine recherche.

La direction « Mobilités Formations Internationales » (DMFI) est rattachée au domaine Formation (DFVU) et la direction de la Coopération Internationale (DCI) est rattachée au domaine Recherche (DRIVI).

Il fait part de leur projet de lancement d'un appel d'offre « mobilité doctorale UT3 ». Il précise que cet appel d'offres n'est pas nouveau puisqu'il est proposé depuis plusieurs années. Il permet de contribuer au financement de missions dans les laboratoires de recherche étrangers pour les doctorantes et doctorants inscrits à l'UT3. Ces bourses constitueront une participation aux frais de séjour et de voyage.

Le montant du budget sollicité auprès de la commission de la recherche est de 30 k€. Il communique ensuite les critères d'éligibilité, le calendrier prévisionnel et le montant des contributions suivant les pays concernés. Ces éléments sont détaillés dans le diaporama consultable via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/financement-mobilite-internationale-des-doctorants>

Il profite par ailleurs, de cette intervention pour lancer un appel à candidature pour 2 représentants de la CR (1 statutaire et 1 étudiant) afin de siéger à la commission des relations européennes et internationales de la direction de la coopération internationale.

C. Laurent s'interroge sur la priorité donnée aux cotutelles. Il pense que cela risque de faire beaucoup de dossiers...

F. Dumas précise qu'il s'agit de mobilité sortante qui va permettre à des étudiants UT3 d'effectuer leurs travaux de recherche dans un laboratoire partenaire étranger.

M. Manghi souhaite savoir à quelle période l'étudiant doit partir.

F. Dumas indique que l'étudiant pourra partir entre septembre et novembre prochain pour une durée de 1 à 2 mois. Il souhaite pouvoir mettre en place 2 vagues de départs pour les années à venir afin que les étudiants puissent partir de janvier à décembre en fonction des vagues.

V. Griséri demande si le financement peut être cumulé avec d'autres demandes de la part de l'étudiant. Elle souhaite savoir si un financement EUR (école universitaire de recherche) peut être associé. Elle trouve la durée de 2 mois courte et pense qu'un cofinancement pourrait permettre d'allonger la durée de mobilité.

F. Dumas explique que dans le cadre des EUR, des aides sont dédiées à la mobilité étudiante. Cet appel d'offres souhaite exclure les bénéficiaires d'aides via les EUR, IRP, (International Research Programs), IRN (International Research Networks), IRL (International Research Laboratories) afin de pouvoir donner la possibilité à ceux qui n'ont pas d'autres sources de financement d'effectuer malgré tout une mobilité à l'étranger. Il conçoit que la durée de 2 mois est une peu courte mais l'étudiant a la possibilité de prolonger son séjour, tout en sachant qu'il ne percevra plus rien au-delà de cette période de 2 mois. Il s'agit de donner un coup de pouce pour faciliter la mobilité.

L. Dahan estime nécessaire de préciser dans le cadrage de cet AO, la possibilité pour l'étudiant de prolonger son stage au-delà de 2 mois sans accompagnement financier après cette période. Par ailleurs, il se demande pourquoi vouloir mettre en place deux vagues plutôt qu'une seule sur une année.

F. Dumas trouve deux vagues préférables pour donner la possibilité aux étudiants, en fonction de leurs résultats, de décider de la période à laquelle ils peuvent partir et de pouvoir s'organiser plus tard dans l'année. Si toutes les aides sont attribuées sur un seul AO, seront exclus ceux qui décideront plus tard de finalement partir.

J.-L. Rols signale que pour cette année, en démarrant les mobilités en septembre, seront exclus tous les doctorants qui travaillent dans des environnements très froids et dont l'accès se fait en juillet/août. Il demande si des départs pourraient exceptionnellement se faire au mois d'août pour ces cas particuliers.

F. Dumas explique que la période de septembre a été fixée en considérant que les fonds ne pourront pas être mis en place plus tôt, toutefois des départs en août pourront se faire si la commission de la recherche donne une décision favorable suffisamment tôt.

L. Dahan se demande si les fonds pourraient être versés à postériori.

F. Dumas répond qu'en effet, cette option est possible et dans ce cas l'étudiant pourrait partir plus tôt et être financé de façon rétroactive.

M. Arlat ajoute que le laboratoire peut aussi éventuellement avancer les fonds.

V. Poinsot s'interroge quant au lien qui existe avec le projet de l'université de Toulouse (UT) relatif aux mobilités doctorales. Qu'en est-il de la deuxième soumission qui était en cours ? Elle signale que L'UT3 s'était engagée à apporter un certain nombre de supports de son côté, notamment de mobilité pour en recevoir d'autres de l'État.

F. Dumas dit ne pas avoir d'information sur ce dossier. Il doit rencontrer Clément Varenne, responsable de l'école des docteurs à l'UT très prochainement et lui posera la question sur ce point.

Point 5 – Vote des lauréats de l'AO 2024 « équipements scientifiques » (délibération)

M. Arlat remercie les directoires qui ont travaillé activement pour soumettre ce jour 3 propositions chacun. Il rappelle qu'un tableau résumant les résultats des délibérations communes a été mis en ligne dans l'espace documentaire de la CR. Ce tableau est consultable via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/240516-drev-div-ao-equipements-scientifiques-2024-proposition-des-directoires_1717490163858-pdf

Les responsables des directoires étant présents à cette séance, des précisions pourront leur être demandées.

Il indique que, sur les 3 options proposées, l'option 1 est celle qui permet de financer un plus grand nombre de projets. Après consultation de l'enveloppe budgétaire, il précise que la commission de la recherche peut retenir cette option, qui est la plus onéreuse, si elle le juge nécessaire.

Il faudra selon lui observer comment se déclinent les demandes au cours des années dans les différents directoires. Pour cette année, les sollicitations de BABS sont les plus nombreuses, alors que ACTIHS n'a pas fait de demande.

O. Eichwald apporte une précision sur la différence entre l'option 1 et 2. En effet, elle concerne un des projets de SdM, relatif à la ligne de transport d'hélium. La question est de savoir si la commission de la recherche doit en supporter les frais au travers de cet appel d'offres ou si le budget doit plutôt être pris sur l'enveloppe liée aux infrastructures. Cette question les a amenés à établir un autre scénario possible sur lequel rien n'est changé en dehors de cette ligne d'approvisionnement d'hélium. L'option 3 quant à elle, a consisté à réduire au maximum les demandes de façon à entrer dans l'enveloppe budgétaire initiale de 500 k€. Ce dernier cas de figure est proposé dans le cas où les contraintes budgétaires ne permettraient pas de dépasser l'enveloppe initiale.

Il précise que chaque directoire a mis en place sa méthodologie et une réunion s'est ensuite tenue avec l'ensemble des responsables de directoire.

Il évoque ensuite le directoire BABS qui a fait une demande plus importante que les autres, compte tenu des enjeux des projets soumis. D'un commun accord, l'ensemble des directoires a accepté que l'enveloppe dédiée à BABS soit plus élevée.

Il explique enfin que le directoire MST2I a reçu 8 demandes pour un budget de 273 k€. Après discussion avec les directeurs d'unités, 2 demandes ont été retirées et ils sont finalement arrivés à un montant de 140 k€ avec un effort de cofinancement supplémentaire de la part des directeurs de laboratoires.

S. Cohen souligne que l'enveloppe initiale prévue était de 500 k€. Il se félicite que la commission de la recherche puisse augmenter cette enveloppe. Toutefois, il se demande si ce supplément n'aurait pas pu être mis ailleurs. Il fait remarquer qu'il y a aussi eu de nombreuses demandes sur l'AO Tremplin pour

peu de lauréats. Selon lui, beaucoup de bons projets n'ont pas été financés... Pour cette année, l'AO Tremplin est déjà voté mais il suggère d'y réfléchir pour les années à venir.

M. Lemort explique, qu'en règle générale, les appels d'offres sont lancés au plus tôt dans l'exercice budgétaire avec le budget récurrent. L'AO « équipements scientifiques » est quant à lui lancé plus tard avec le reliquat et plus exactement avec les fonds qui sont dégagés des ressources propres. Il est donc difficile de le lancer plus tôt dans l'année.

L. Dahan soumet l'idée de proposer courant juin, si le budget le permet, une session de repêchage des dossiers de l'AO Tremplin.

M. Arlat retient cette idée pour l'année à venir mais à ce stade de l'exercice, il souhaite pour cette année rester sur le même fonctionnement que d'habitude. Il souligne toutefois, que l'enveloppe de l'AO Tremplin de cette année a aussi été augmentée par rapport au budget initialement prévu.

Il tient aussi à préciser que le montant du reliquat est très aléatoire chaque année en fonction du nombre de contrats gérés par l'université.

V. Poinsot entend cette incertitude, elle relève néanmoins que le code des finances publiques indique, dans le cas d'un écart positif dans les comptes administratifs observé sur plusieurs années, que des mesures correctives doivent être apportées au budget afin d'intégrer ces montants dans la partie prévisionnelle.

P. Payoux souhaite savoir si l'option 1 est celle qui est privilégiée par l'ensemble des directoires. Pour sa part, il n'a que la vision de BABS qui a une préférence pour l'option 2.

O. Eichwald précise que les options 1 et 2 n'ont pas d'effet sur les autres directoires en dehors de SdM.

M. Zribi tient tout d'abord à mettre en avant l'intérêt de ce type d'appel d'offres qui permet de consolider le côté stratégique des directoires et de l'université. Concernant UPEE, les demandes sont au nombre de 5 avec quasiment pas de différences entre les 3 options.

S. Cohen trouve le travail fait par les directoires très intéressant. Pour sa part, en tant que mathématicien, l'équipement le concerne peu. Son exemple permet de montrer que l'obsession d'équilibrer les allocations entre les directoires est selon lui une obsession d'équité mal placée. En effet, certaines disciplines peuvent avoir moins de besoin d'équipement et plus de contrats doctoraux ou autres, et inversement. De son point de vue, il faut que les structures de recherche au sein des directoires s'entendent sur les lignes sur lesquelles elles souhaitent mettre leur priorité.

X. Bouju explique que le directoire SdM, suite à des discussions constructives, est arrivé à un classement de 6 projets de typologies différentes :

- soutien d'une démarche de chaire de professeur junior,
- remplacement d'instruments indispensables pour la recherche,
- construction d'une ligne de récupération d'hélium.

Il indique que pour les 6 demandes, le cofinancement est important. Il fait part du montant total de l'ensemble des équipements sollicités par SdM qui s'élève à 500 k€ alors que leur demande au travers de l'AO « équipements scientifiques » est de l'ordre de 140 à 180 k€ suivant l'option qui sera choisie.

F. Dumas, pour le directoire BABS, indique qu'initialement le montant des demandes s'élevait à plus de 450 k€ pour 12 projets. *In fine*, après classement, 7 projets ont été retenus par le directoire. Il tient à dire que ce type d'appel d'offres est très important pour leur directoire puisqu'il permet aux laboratoires d'accéder à l'achat d'équipements qui ne peuvent pas être financés par d'autres organismes (ARC, FRM...) qui excluent certains types de matériels.

M. Arlat revient sur la proposition du directoire SdM. Il explique que la différence entre les 3 options proposées provient de la ligne de récupération de l'hélium du LCAR, pour laquelle un professeur du collège de France est concerné puisque sans cet équipement, il ne pourra pas lancer son programme de recherche. Il lui semble donc important de la prendre en charge. C'est effectivement de l'infrastructure mais c'est avant tout pour la recherche. Selon lui, il s'agit d'un marqueur fort et d'une action qui serait aussi symbolique, pour montrer l'importance que la commission de la recherche accorde à un jeune chercheur nouvellement recruté. L'université aurait quoi qu'il en soit apporté ces fonds et la commission de la recherche aurait été mise en avant pour son financement.

L. Dahan ne voit aucun inconvénient à favoriser l'option 1, mais il cherche à comprendre pourquoi un montant supplémentaire de 40 k€ est à prévoir pour l'enveloppe SdM à destination d'un jeune chercheur nouvellement recruté.

M. Arlat lui répond qu'il s'agit d'une expérimentation que ce chercheur importe du collège de France. Il ajoute que c'était, de plus, un engagement de l'université lors de son recrutement.

X. Bouju ajoute que 40 k€ peuvent paraître beaucoup, c'est cependant l'option la moins onéreuse et la plus écologique pour récupérer un maximum d'hélium qui est un gaz rare et coûteux.

O. Eichwald précise qu'il s'agit d'un accompagnement exceptionnel et spécifique d'un projet de recherche lié à un contexte. Ce type de soutien au travers de l'AO « équipements scientifiques » ne doit en aucun cas devenir récurrent.

S. Cohen respecte les décisions symboliques. Il souligne cependant que le problème de l'hélium ne se limite pas au laboratoire LCAR.

N. Issot ajoute que le laboratoire LCAR occupe un nouveau bâtiment depuis 2 ans et cette action symbolique réside aussi, à son avis, dans une démarche d'aménagement des nouveaux locaux.

V. Poinot explique que, pour avoir été précédemment en charge de ce dossier sur la liquéfaction de l'hélium à l'université, l'achat pour la construction de ce liquéfacteur d'hélium ainsi que l'acquisition de toutes les lignes de recyclage ont été faits en achat groupé sur un principe hébergeur entre les différentes tutelles : CNRS, INRAE, INSA et UT3. L'arrivée du chercheur et de la demande associée ayant eu lieu à la publication, aurait retardé voire mis en danger le marché déjà en cours. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été associé à l'allotissement nécessaire de tous les recyclages. Ce projet a été mené à bout, tout en sachant que ce lot supplémentaire restait en suspens, pour lequel les fournisseurs n'étant pas informés ne s'étaient pas exprimés.

Elle souligne que le financement comprenant aussi la cryogénie a été pris sur le fond de roulement.

C. Laurent précise, en qualité de représentant des utilisateurs d'hélium dans le groupe de travail que Verena Poinot pilotait, qu'il y a eu, d'une part, une action UT3 faite sur le liquéfacteur, et d'autre part, une action sur la récupération de l'hélium par différentes techniques possibles, sur le principe hébergeur payeur. Le recrutement du professeur du LCAR est arrivé un peu plus tard et cette opération n'a pas pu être ajoutée. Il y a eu un problème de timing tout à fait exceptionnel.

M. Arlat ajoute qu'il s'agit d'une décision concertée avec le CNRS qui participe aussi à cette action.

Il soumet au vote des conseillers la répartition de l'enveloppe de 666 000 euros pour l'appel d'offre « équipements scientifiques 2024 » présenté ce jour et correspondant à l'option 1 proposée dans le document en lien ci-dessus.

Les conseillers adoptent la répartition proposée à l'unanimité par 35 voix « pour ».

Point 6 – Fléchage des contrats doctoraux UT3 pour la rentrée 2024 (délibération)

M. Arlat explique que le Ministère a alloué 137 contrats doctoraux à l'UT3 pour l'exercice 2024. La dotation UT3 pour les écoles doctorales est calculée selon une clé de répartition définie par le nombre de HDR, du nombre de thèses soutenues et le nombre d'enseignants chercheurs dans chaque école doctorale. Ce calcul pour 2024 est sensiblement le même que l'année passée.

Le tableau projeté en séance présente la répartition de 128,5 contrats doctoraux financés par l'UT3.

Document accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/flechage-des-contrats-doctoraux-ut3-pour-la-rentree-2024>

M. Arlat précise que pour des raisons scientifiques un financement de thèse a été affecté au CAGT (Centre for Anthropobiology and Genomics of Toulouse).

Concernant la ligne « émergences » (AO TIRIS/Région), un contrat doctoral avait été fléché (0,5 sur le projet Béton vert du LMDC et 0,5 sur le projet Peurisép du Lerass/Cresco). Ces 2 projets avaient été soumis au travers de l'université de Toulouse (UT) à l'appel d'offre « EMERGENCE » de la Région-Occitanie pour obtenir les compléments de financement de thèse. La Région n'a finalement pas cofinancé le projet Béton vert. Compte tenu de son excellent classement par l'UT et de la cohérence avec les perspectives de transition écologique portées par l'UT3, il est proposé d'attribuer une demi bourse supplémentaire pour le projet Béton vert.

Une fois la répartition faite, il reste 8,5 contrats doctoraux à répartir, pour lesquels il fait la proposition de les affecter à l'AO « pack booster » qui sera présenté dans le point suivant.

J.-L. Rols signale que les personnes n'étant pas lauréates bien qu'elles aient été classées par l'UT au départ, n'ont pas eu de retour sur leur dossier. Cette situation est difficile pour ces candidats qui ont pourtant été bien évalués. À ce problème de suivi s'ajoute aussi parfois le refus de financement de la Région, qui représente dans ce cas une double peine pour ces candidats.

V. Poinot revient sur la demi-bourse fléchée sur la ligne « Défi clé ». En effet, ce dispositif a été bien cadré par la Région avec un principe de cofinancement de thèses qui ne pouvait être initié que dans les 2 premières années, compte tenu que la thèse devait être terminée avant la fin du dispositif et que ces opérations avaient une durée de 5 ans. Ces 2 années étant échues, elle s'étonne du fléchage de cette demie-bourse.

Par ailleurs, elle est interpellée par le fléchage d'un contrat doctoral sur un sujet de thèse bien identifié... Elle trouve cela surprenant vis-à-vis du positionnement des écoles doctorales.

M. Arlat voit cela comme une question de transparence. Il s'agissait avant tout d'expliquer aux conseillers comment cette proposition de répartition a été faite.

Concernant le dispositif « Défi clé », il n'a pas d'autres informations car il s'agit d'un accord pris avant qu'il arrive sur le poste de vice-président de la CR.

V. Poinot garantit qu'il n'y avait pas eu d'accord sur ce point.

M. Arlat n'a pas été sollicité pour cette ligne « Défi clé » qui ne semble pas avoir été décidée depuis sa mandature. Il se renseignera pour apporter des réponses pour la prochaine séance.

M. Arlat propose ensuite aux conseillers de se prononcer sur le fléchage proposé pour les contrats doctoraux UT3 pour la rentrée 2024 selon la présentation faite en séance (tableau en lien en début du point).

Les conseillers approuvent le fléchage proposé à l'unanimité par 34 voix « pour » et 1 abstention.

Point 7 – Dispositif Pack Booster 2024 (délibération)

M. Arlat informe les conseillers de la mise en place prochaine d'un dispositif « pack booster 2024 », dont l'objectif est de permettre aux MCF de notre université, récemment recrutés, de poursuivre et d'amplifier le développement de leur activité de recherche grâce à l'obtention du financement d'un contrat doctoral. Ainsi, jusqu'à 8 contrats doctoraux pourront être proposés à la rentrée 2024 aux MCF recrutés/ées en 2020 ou 2021. Il précise que cet appel est ouvert à toutes les thématiques scientifiques et toutes les écoles doctorales.

Il projette la liste des nouveaux entrants qui a été communiquée par la direction des ressources humaines où l'on peut s'apercevoir que certains sont déjà co-directeurs de thèse. Ils seront, dans ce cas, non éligibles à cet AO. Par ailleurs, il tient à préciser que toutes les demandes ne pourront pas recevoir un avis favorable, aussi les projets seront évalués par les responsables des directoires de l'établissement pour une sélection finale lors de la commission de la recherche du 13 juin 2024.

L. Dahan voudrait savoir pour quelle raison il serait mentionné dans la lettre de cadrage la proposition d'attribuer « jusqu'à 8 contrats doctoraux » plutôt que l'attribution « de 8 contrats doctoraux ».

M. Arlat explique que les 8 contrats doctoraux ne seront pas systématiquement attribués. La qualité des dossiers sera étudiée pour ne pas donner des contrats doctoraux à des personnes qui ne seraient pas en capacité d'encadrer (les MCF doivent obtenir une dérogation d'HDR délivrée par l'école des docteurs).

C. Laurent comprend que le choix d'un candidat est associé à la codirection et non au co-encadrement.

M. Arlat précise que le choix est associé à la codirection ou direction et est conditionné à l'obtention de la dérogation de l'HDR.

L. Dahan souhaite savoir ce qu'il advient des contrats doctoraux non attribués dans le cas où les 8 ne sont pas affectés.

M. Arlat indique qu'ils seront rapidement redistribués après discussion et sélection par la commission de la recherche.

A. Robert se demande si les écoles doctorales théoriques de rattachement des candidats potentiels de la liste des RH est connu. Si oui, sait-on si c'est une répartition équilibrée ?

M. Arlat pense qu'il y aura sûrement des biais qu'il faudra réguler sur plusieurs années. Les directoires qui auront l'évaluation en charge pourront s'entendre pour l'harmonisation de l'attribution des CDUs. Il communique ensuite les critères d'éligibilité, les critères d'évaluation et le calendrier.

Document accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/dispositif-pack-booster-2024?ksession=0aa04771-ab24-449f-ab2d-ff0810f968ab>

S. Cohen considère le délai de réponse très court pour pouvoir trouver un sujet de thèse, le soumettre et s'engager pour septembre prochain.

M. Arlat explique que les directoires ont été prévenus en amont pour communiquer cette information auprès des structures de recherche. Il reconnaît que cette année de nombreuses choses ont été faites dans l'urgence...

L. Dahan trouve le délai raisonnable et adapté. Selon lui, un maître de conférences récemment recruté doit avoir un projet de recherche et doit savoir comment occuper un doctorant. Il estime que si ce n'est pas le cas il ne doit pas postuler.

S. Cohen souligne qu'il s'agit de MCF recrutés en 2020 et 2021.

J.-L. Rols pense que le cas d'un.e MCF recruté.e 3 ou 4 ans auparavant qui ne co-encadre pas encore à minima une thèse, peut dénoter d'un problème d'intégration par l'équipe dans laquelle il y a des HDR, ou une problématique de la structure de recherche pour avoir accès à des contrats doctoraux, ou encore une difficulté à chercher d'autres possibilités de financement de thèses. Il se demande comment distinguer cela au travers des 15 candidats potentiels.

M. Arlat estime qu'effectivement la problématique de l'HDR existe pour ces MCF. Dans certaines disciplines expérimentales, souvent des jeunes MCF encadrent des doctorants sans que ce soit officiel. Selon lui, pouvoir leur allouer des contrats doctoraux et leur permettre de codiriger ou diriger une thèse très tôt sera un avantage pour eux dans l'avancée de leur carrière.

J.-L. Rols serait curieux, pour l'année à venir, de connaître le nombre de professeurs en provenance de l'extérieur du site, qui, au bout de 3 ou 4 années n'auraient pas d'encadrement. Il pense qu'un MCF qui provient du site, est déjà dans une dynamique qui lui a permis de passer le concours et de poursuivre au sein de l'unité, tandis que la démarche est plus compliquée pour un MCF extérieur.

M. Arlat précise que cette analyse sera faite et intégrée dans la réflexion pour la suite.

X. Bouju s'interroge sur la pertinence de maintenir l'évaluation par les directoires sur l'aptitude des candidates ou des candidats à diriger ou codiriger la thèse seules/seuls. Il ne voit pas comment les directoires pourraient se prononcer sur ce point.

M. Arlat répond qu'en effet ce point sera retiré.

S. Cohen souhaite savoir ce qui est envisagé pour les années à venir sur ce dispositif, quelle enveloppe sera mise de façon récurrente et avec quel vivier.

M. Arlat explique que cette budgétisation dépendra du nombre de contrats doctoraux qui pourra être dégagé. À ce stade, il ne peut pas répondre précisément, mais l'objectif serait de pérenniser 8 contrats doctoraux à l'année pour pouvoir faciliter l'évolution des MCF et les inciter à postuler sur des contrats. L'idée pour cette année est de lancer ce dispositif et de faire ensuite un constat afin d'être en mesure de changer ou de faire évoluer cet appel d'offres.

C. Laurent espère que des résultats et des projections sur le nombre de nouveaux entrants MCF pour 2022, 2023, 2024 pourront être mis rapidement en évidence pour pouvoir faire une estimation pour l'année prochaine. Il constate que 8 contrats ont pu être dégagés cette année mais qu'en sera-t-il des prochaines années ?

M. Arlat entend et répète que cette année est une première qui permettra de faire une analyse plus précise pour la suite. Il indique qu'une proposition sera faite en concertation avec les directoires pour la CR du 13 juin prochain.

A. Robert se demande si la faisabilité en termes de financement est prise en compte. Elle considère qu'un thésard génère des coûts importants et qu'il faut être en mesure de financer sa recherche.

M. Arlat explique que cet aspect n'a pas été vu tout comme il n'est pas vu par les écoles doctorales lorsqu'elles obtiennent des CDU. Il suggère néanmoins d'ajouter une mention sur l'environnement prévu dans le descriptif du projet.

L. Dahan pense qu'en ajoutant cette mention, l'encadrant et la structure de recherche devra réfléchir sur la question au moment de la demande ce qui pourra peut-être favoriser la recherche d'un co-encadrant qui assure le financement et l'environnement de la thèse.

M. Arlat soumet au vote, l'approbation du lancement de l'AO 2024 NN MCF dans le cadre du dispositif pack Booster 2024 présenté ce jour en séance

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 35 voix « pour ».

Point 8 – Présentation des missions de la VP déléguée Sciences et Société-Noélie Davezac (information)

Point reporté.

Point 9 – Présentation de la cartographie de la recherche – Élise Belon et Pauline Minne (information)

Pauline Minne et **Elise Belon**, toutes deux chargées de mission à la DReV au sein du pôle pilotage de la recherche, présentent le contexte et les objectifs du projet de cartographie de la recherche.

Présentation accessible via le lien suivant : https://www.univ-tlse3.fr/servlet/com.jsbsoft.jtf.core.SG?EXT=ged&PROC=SAISIE_DOCUMENT&ACTION=MODIFIER&ID_FICHE=1007485

E. Belon prend la parole concernant ce projet qui bénéficie d'un soutien financier du ministère accordé à l'UT3 dans le cadre d'un dialogue de gestion avec le rectorat pour sa mise en œuvre sur la période de septembre 2023 jusqu'à novembre 2024. Son objectif consiste à avoir une connaissance fine et dynamique des activités de la recherche en vue de renforcer la lisibilité et la visibilité des activités et des savoirs de l'université, pour améliorer l'activité partenariale scientifique et enfin permettre un appui à la prochaine vague quinquennale.

À plus long terme cet outil pourrait permettre de développer en interne une offre de service pour :

- mieux conseiller sur les financements en lien avec les compétences spécifiques/émergentes des équipes
- améliorer la mise en relation entre partenaires (notamment pour l'interdisciplinarité)
- externaliser la cartographie pour les partenaires extérieurs

P. Minne présente le périmètre de ce projet de cartographie : 57 structures dont l'UT3 est tutelle ou cotutelle. Il sera orienté autour de 2 axes : les compétences scientifiques et techniques (développement d'une base de données Access) et l'interdisciplinarité et les partenariats à l'échelle du site académique toulousain.

E. Belon explique qu'au début du projet, après une phase de travaux préparatoires durant laquelle toutes les données disponibles ont été recensées, il leur a paru nécessaire de tester leur méthodologie sur un périmètre restreint de structures de l'université dans le cadre d'une étude pilote. Elles remercient d'ailleurs les 8 structures qui se sont portées volontaires, pour le temps qu'elles leur ont consacré et les échanges très riches qu'elles ont eus avec elles, qui leur ont permis de bien comprendre le besoin des structures en termes d'outil de cartographie.

Elle énumère les besoins qui sont ressortis de cette étude ainsi que les problématiques rencontrées. En effet, les structures mentionnent la multiplicité des outils et le manque de temps pour leur mise à jour, d'où la nécessité d'un outil simple, en particulier pour son actualisation.

P. Minne présente la partie cartographie qui comprend la base de données. Pour chaque structure, les compétences scientifiques sont renseignées sous forme de mots-clés, rattachés à la nomenclature HCERES, permettant de réaliser des panoramas des domaines de recherche des structures. Les compétences techniques seront rattachées à la structure (et le cas échéant, à une plateforme) puis catégorisées par domaine et technologie.

La méthode et les outils étant stabilisés, elles vont maintenant déployer cet outil sur l'ensemble du périmètre de l'UT3 pour la suite du projet. L'organisation se fera en 3 étapes :

- Le travail sur les compétences scientifiques et techniques (base de données)
- L'intervention auprès des directeurs pour la présentation du projet, des données, et les informer de leurs attentes pour une validation
- La mise à jour des graphiques liés à l'interdisciplinarité et les partenariats intra-site

E. Belon précise que les livrables du projet pour début novembre seront en priorité la base de données, la caractérisation fine des mots-clés à l'échelle des équipes, les compétences techniques et la mise en place des modalités de recherche avec l'idée que cette base de données puisse être le support d'un moteur de recherche web plus puissant. En interne à la DReV, elle voit aussi la possibilité d'ajouter des modules sur les projets ou les partenariats.

P. Payoux les remercie pour ce beau travail. Il croit comprendre que leur matière première est le dépôt sur l'infrastructure « HAL », il leur demande si elles ont une idée de l'exhaustivité de ces dépôts par rapport à la production scientifique des laboratoires.

E. Belon lui répond qu'elle est minorée. La plateforme « HAL » est utilisée pour l'interdisciplinarité, en ce qui concerne les compétences elles se réfèrent aux sites web des structures.

Elles avaient aussi exploré la plateforme « Web of Sciences », mais dans le contexte de l'évaluation à venir, elles ont estimé que l'outil « HAL » était le meilleur pour extraire les données qu'elles souhaitaient et il est commun à toutes les structures dans tous les domaines.

C. Laurent tient à les féliciter pour leur travail. Le CIRIMAT ayant été un laboratoire pilote, il est conscient qu'il n'a pas été simple pour elles de se mettre dans la discussion et de comprendre les attentes des directeurs d'unités d'autant qu'il y a de nombreuses disciplines différentes. La production au final donne des résultats, qui seront certes encore à améliorer au fil du temps, mais elle donne déjà des grandes tendances qui aideront à piloter.

E. Espinos-Parrou se demande par qui sera utilisé cet outil et de quelle façon. Quel est le public visé ?

E. Belon explique qu'initialement l'idée consistait à obtenir un outil pour rechercher, dans le cadre d'un appel à projets particulier, un partenaire du site dans un domaine que la structure ne connaît pas bien. Il sera aussi utile pour les personnes qui arrivent sur le site et qui connaissent peu la communauté, afin de comprendre qui fait quoi. Enfin cet outil sera utile en interne à la gouvernance.

M. Arlat ajoute que cet outil donne un panorama de la recherche sur l'UT3 avec les interconnexions, et permettra d'aider au pilotage et dans le cadre de l'évaluation de l'HCERES. Il donnera aussi des résultats par thématiques. La phase pilote est achevée et la base de données est construite, il faudra que cette étude ait un aspect dynamique et soit confrontée à d'autres études faites au niveau du site.

C. Vignoles n'a pas vu dans la présentation des partenariats autres qu'au niveau du site toulousain. Elle demande si l'étude s'est étendue au-delà de cette zone et à l'international.

P. Minne indique que dans le cadre des données issues de « HAL » cela est possible mais n'avait pas de lien avec l'analyse inter pôles qui elle, se fait à l'échelle du site toulousain. De plus, cette étude est difficilement réalisable à ce jour dans le temps dont elles disposent.

E. Belon précise, par ailleurs, que certains modules d'exploitation des outils bibliométriques fournissent déjà des outils préprogrammés qui permettent de visualiser des partenariats.

J.-L. Rols revient sur le dialogue stratégique de gestion qui remonte à 2022, époque où la DSL (actuellement DReV) était en restructuration. Il précise que les objectifs consistaient à la fois, d'avoir des informations, tant sur les compétences techniques que scientifiques et aussi les partenariats, et de se faire connaître auprès des partenaires (établissements ou organismes nationaux de recherche et partenariats sociaux-économiques) qui sont cotutelles.

M. Arlat pense que tout réside dans les interfaces qui seront créées pour la visualisation des résultats et la facilité à interpréter ces résultats. Il s'associe à tous les conseillers pour les remercier pour leur travail de qualité.

Sandrine Malotaux, conservateur de bibliothèque, qui dirige le service commun de la documentation (SCD) de l'UT3 et de l'INPT et Jean-Marie Barbiche, responsable du département des services d'appui à la recherche et science ouverte au SCD de l'UT3, présentent un état 2023 des publications de l'UT3 avec un focus particulier sur l'activité de publication ouverte.

Présentation accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/etat-de-lactivite-de-publication-a-lut3>

S. Malotaux prend la parole, et explique que l'activité de science ouverte s'inscrit dans une politique nationale très volontariste régie par différents plans nationaux. Il lui paraît important que les conseillers aient une vue des progrès faits au sein de l'université.

Elle présente un tableau établi à partir de l'outil « Web of Science », sur les publications UT3 de 2023, classées par éditeur afin de mieux se rendre compte des éditeurs les plus utilisés par UT3.

Cette présentation montre qu'avec 3 éditeurs, l'UT3 couvrent 53 % des publications en Open Access, ce qui représente une progression de 4 points par rapport à l'année précédente. Elle fait aussi une comparaison, toujours sur l'année 2023, avec la pratique éditoriale en France par éditeur, qui montre la même tendance que celle de l'UT3.

Elle mentionne ensuite les accords de lecture et de publication (transformants) qui sont signés avec des éditeurs, négociés au niveau national par le consortium « Couperin » (qui évalue, négocie et organise l'achat de ressources documentaires numériques au bénéfice de ses membres).

La part des revues couvertes va dépendre des accords :

- Publication de tous les articles de l'institution auteur de correspondance,
- Publications annuelles d'un quota seulement qui est établi en fonction du volume de publications des années précédentes.

Elle soulève toutefois un problème particulier à la France du fait de la mixité de la recherche et de la mixité des unités entre l'université et le CNRS. En effet, ce dernier n'étant pas membre de l'accord transformant, on constate une légère augmentation du nombre d'articles publiés par l'université, membre de l'accord, et une légère diminution des articles publiés par le CNRS.

Elle présente ensuite la situation en 2024 sur les accords « read and publish » (ou de lecture et de publications) avec Elsevier, Springer (à partir de juillet 2024) et ACM (à partir de mai 2024) qui ne figuraient pas en 2023.

Le graphique qu'elle projette sur la répartition par discipline montre une diversité de pratique selon les disciplines. Certaines disciplines comme l'informatique et les mathématiques privilégient le dépôt en archive ouverte, le secteur biomédical opte plutôt pour la voie dorée en open access immédiat, et d'autres domaines comme la physique, l'astronomie, l'ingénierie et la chimie, sont plus équilibrés sur les deux versions.

Elle évoque aussi la situation internationale pour laquelle un certain nombre de pays d'Europe à partir des années 2010 ont eu des politiques internationales extrêmement volontaristes en faveur de la science ouverte. Ils ont œuvré pour entraîner les autres pays dans leur voie. D'autres pays, comme l'Espagne et l'Italie ont démarré plus tard mais ont rattrapé leur retard par des progrès importants. Ces politiques privilégiaient la voie dorée. La France est restée longtemps le seul pays européen qui favorisait la voie verte de dépôt en archive ouverte.

Elle mentionne, en conclusion les 10 premiers pays qui publient le plus, la France étant classée en dixième position.

M. Arlat revient sur la répartition par mode d'ouverture et souhaite savoir dans quels domaines sont les 25 % qui ne sont pas en archive ouverte.

S. Malotaux explique que ce n'est pas une question de discipline mais plutôt une question d'éditeurs chez lesquels ils publient.

V. Douin de l'unité Restore (Ageing and rejuvenation research center), indique qu'elle vient d'être très récemment sollicitée, comme d'autres chercheurs, pour émettre un avis sur l'éditeur « Peer Community In » (PCI). Elle demande s'ils peuvent lui apporter des précisions sur ce processus éditorial de science ouverte.

J.-M. Barbiche explique que les principaux modèles ont été présentés. Il existe cependant des modèles alternatifs qui se développent et dont fait partie « Peer Community In », avec le principe d'un service de recommandations de préprints (pré-publication) basé sur des évaluations par les pairs.

Il informe les conseillers de l'organisation d'une semaine du 27 au 31 mai sur la science ouverte qui s'appelle « ouvrez-là ».

Dans le cadre de ces journées, le jeudi 30 mai prochain à 13h30, les deux fondateurs de « Peer Community In » feront une présentation en visioconférence pour expliquer leur fonctionnement. Leur principe est organisé en fonction des disciplines, et à ce jour, certaines disciplines de l'UT3 sont mal représentées. Il pense que la sollicitation qu'évoque V. Douin pourrait venir de ce constat, et selon lui, mérite d'être considérée.

Il incite les conseillers à participer à ces journées.

J.-L. Rols indique que le contrat quinquennal pluriannuel mentionne un indicateur sur l'open access faisant apparaître les augmentations au fil des années telles qu'elles viennent d'être présentées. Il évoque un sujet abordé lors d'un conseil d'administration de l'année passée où des collègues s'interrogeaient sur le risque d'exposition aux revues prédatrices. Il se demande s'il n'y aurait pas un lien de cause à effet.

S. Malotaux ne voit aucun lien et pense qu'il ne faut surtout pas lier l'open access aux revues prédatrices. Il peut y avoir effectivement des personnes mal intentionnées dans tout nouveau type de service, surtout numérique, et quel qu'il soit. Il y a des revues qui sont de vraies revues avec des comités de lecture indexées dans des bases de données et d'autres qui ne sont pas des vraies revues, sans comité de lecture, pour essayer de piéger des personnes. Ces revues sont généralement connues et listées. Elle considère que la bonne démarche à avoir consiste à vérifier le répertoire des revues en open access, le DOAJ (directory of open access journals), qui analysent les revues. Toutes celles qui figurent dans ce répertoire sont toutes des revues sérieuses.

M. Barbiche tient à informer les conseillers des séminaires techniques qui sont organisés régulièrement, dont un a lieu ce jour à 17 heures en visioconférence sur le thème « choisir les revues dans lesquelles publier ».

Point 10 – Questions diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Prochaine séance le jeudi 13 juin 2024